

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 octobre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Absents :

Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-10-293 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-294 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.
7. Adoption du règlement 354-2018 pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

8. Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 ou 2500 ou Ford F-350 ou F-250 neuf.
9. Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU
10. Dossier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac
11. Rapport des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel sud
12. A) Demande de dérogation mineure pour le 840 rue Saint-Jacques
B) Demande de dérogation mineure pour le 110 Lac Veillette
13. A) Réseau environnement/Colloque sur la gestion des matières résiduelle 2018
B) Réseau Biblio CQLM/Rencontre d'automne 2018
14. MTMDET/Offre de contrat pour le balayage de la chaussée
15. Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités
16. Baux de villégiatures/Offre pour le dynamitage
17. Programme d'aide pour l'achat de couches lavables.
18. Soumission pour une borne-fontaine, pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie
19. A) Grand défi Desjardins/Demande de commandite.
B) UPA/Demande de partenariat
20. Budget pour les décorations d'Halloween 2018
21. Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue de l'Anse.
22. A) Soirée bénéfice pour Léanne Baril/Demande la gratuité de la salle Aubin
B) Viactive/Demande la gratuité de la salle Aubin
23. Victorin Mongrain/Demande de réparation du chemin Saint-Joseph Nord
24. Achat d'un nouveau serveur informatique
25. Demande d'indemnisation de Michel St-Amand pour bris d'aqueduc
26. Période de questions de l'assistance
27. Affaires nouvelles :

28. Ajournement de la séance au 15 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-295 Adoption du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de septembre 2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le MAMOT nous informe qu'un versement de 1 000 948,19\$ sera déposé dans notre compte le 17 septembre 2018 pour la réclamation partielle visant le dossier du prolongement d'eau potable vers Hervey-Jonction (FEPTU).

Association pulmonaire du Québec

L'association nous demande de se joindre à leur campagne « Villes et municipalités contre le radon », car celui-ci est la deuxième cause de cancer pulmonaire après le tabagisme. Du matériel promotionnel est disponible pour les municipalités qui désirent s'inscrire.

CPTAQ

La CPTAQ nous informe qu'elle suspend le dossier de Motocross Ste-Thècle pour une période de 60 jours afin qu'un agronome démontre le respect de la condition selon laquelle les infrastructures permanentes, telle les bases de béton qui soutiennent les estrades, doivent être remplacées par des infrastructures amovibles.

La CPTAQ nous informe que la section A du formulaire est à corriger dans le dossier d'aliénation d'un terrain par la Ferme Thèc-lait à Dominic Cloutier.

Gazette officielle du Québec

Réception de l'édition partie 1, numéro 16, du 21 avril 2018 à l'effet que le chemin du Lac-du-Missionnaire a été annexé à la Municipalité du Lac-aux-Sables.

Tribunal administratif du Québec

Le TAQ nous informe de la tenue d'une audience le 18 septembre pour le recours de Monsieur Gaston Tessier et Madame Denise Lapointe en matière d'évaluation foncière.

RÉSOLUTION : 2018-10-296 Dépôt de la correspondance de septembre 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-297 Approbation des comptes de septembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2018 au montant de 1 137 870.21 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gérard Godbout pose une question concernant le lac Croche.

Bertrand Cloutier demande s'il est possible d'envoyer la neige des commerces qu'ils déneigent dans le site à neige de la municipalité. Le conseil répond non à cette demande.

RÉSOLUTION : 2018-10-298 Adoption du règlement 358-2018 remplaçant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 354-2018 remplaçant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-299 Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 ou 2500 ou Ford F-350 ou F-250 neuf

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre concessionnaires pour l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions pour l'achat d'un camion pour remplacer le GMC 3500 qui a été déclaré perte totale comme suit :

Pour un Ford F-250 ou un GMC 2500 :

St-Onge Ford pour un Ford F-250 au montant avec taxes de	44 800.01 \$
La Pérade Ford pour un Ford F-250 au montant avec taxes de	42 425.18 \$
Lessard Buick pour un GMC 2500 au montant avec taxes de	46 868.40 \$

Pour un Ford F-350 ou un GMC 3500 :

St-Onge Ford pour un Ford F-350 au montant avec taxes de	46 812.07 \$
La Pérade Ford pour un Ford F-350 au montant avec taxes de	44 265.38 \$
Lessard Buick pour un GMC 3500 au montant avec taxes de	49 211.59 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un camion Ford F-350 ou GMC 3500 pour installer un gratte à neige et une sableuse et que sur nos assurances nous avons une valeur à neuf pour le remplacement du camion GMC 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse pour l'achat d'un camion Ford F-350 2019 de La Pérade Ford au montant de 44 265.38 \$ taxes incluses, ce montant sera remboursé par l'assurance de la MMQ pour le remplacement du GMC 3500 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-300 Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve la réception provisoire pour les travaux d'aqueduc effectués sur le chemin Saint-Pierre Nord, Carré Cloutier, le rang Saint-Georges et le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité du Lac-Aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-301 Dossier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a avisé les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban qu'elle se retire de à l'entente du service d'incendie du secteur est de Mékinac (SISEM);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a demandé d'adhérer à la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac accepte d'intégrer le service d'incendie de Sainte-Thècle à leur régie;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous a informer du montant qu'elle nous remboursera pour l'apport de nos équipements à la régie, soit environ 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour que le service d'incendie de Sainte-Thècle se joigne à leur régie et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer tous documents concernant cette entente avec la régie des incendies du Centre-Mékinac.

Julie Bertrand se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-302 Rapport des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT que le règlement 346-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud pour un montant n'excédant pas 26 900.74 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud ont coûté réellement 19 186. 88 \$;

CONSIDÉRANT que les deux propriétaires s'étaient engagés à payer le montant de ces travaux au comptant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoi des factures pour le paiement des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud pour un montant de 19 186.88 \$ réparti comme suit :

- Matricule 7985-00-3744 du 1751 chemin Saint-Michel Sud : 9 593.44 \$
- Matricule 7984-09-9588 du 1740 chemin Saint-Michel Sud : 9 593.44 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-303 Demande de dérogation mineure pour le 840, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Claude Béland concernant l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire et qu'après la réalisation des travaux l'ensemble des bâtiments complémentaires auront une superficie de 159,52 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 840, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle :

- Une dérogation de 9,52 mètres carrés pour l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire qui après la réalisation des travaux l'ensemble des bâtiments complémentaires auront une superficie de 159,52 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 150 mètres carrés;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-304 Demande de dérogation mineure pour le 110 Lac Veillette

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Jean Trudel concernant un projet de construction d'un quai flottant de 55,76 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'accepter la demande tout en respectant le 20 mètres carrés;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- n'autorise pas la dérogation mineure pour le 110, chemin du lac-Veillette à Sainte-Thècle et demande au propriétaire de respecter le 20 mètres carrés pour la construction de son quai flottant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-305 Réseau environnement/Colloque sur la gestion des matières résiduelles 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à assister au colloque sur la gestion des matières résiduelles 2018 organisé par Réseau environnement et que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-306 Réseau Biblio CQLM/Rencontre d'automne 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les

bénévoles de la bibliothèque municipale à assister à la rencontre d'automne 2018 organisé par le Réseau Biblio CQLM et que les frais de déplacements seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-307 MTMDET/Offre de contrat pour le balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre la possibilité d'obtenir un contrat concernant le balayage des routes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre un montant de 2 047.37 \$ pour le balayage de 3,495 km de longueur à balayer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 2 047.37 \$ pour le balayage de 3,495 Km sur notre territoire.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de balayage de la chaussée avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-308 Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités

CONSIDÉRANT que Madame Stéphanie Marineau, propriétaire de Grano-Vrac, se distingue par son dynamisme, son audace et sa persévérance;

CONSIDÉRANT que Madame Stéphanie Marineau, est un exemple d'implication citoyenne afin de faire rayonner sa municipalité;

CONSIDÉRANT l'engouement de la population pour le commerce de Grano-Vrac dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte de présenter un entrepreneur de notre localité comme Coup de Cœur au Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac
- de défrayer le cadre remis au lauréat (100 \$) et de payer les billets pour assister à

ce Gala (75 \$ chacun)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-309 Baux de villégiatures/Offre pour le dynamitage

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Les Entreprises Élie Grenier au montant de 11 375 \$ plus taxes pour le dynamitage sur le chemin du Tour-Du-Lac-Vlimeux d'une longueur de 150 pieds sur 10 pieds de largeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-10-310 Soumissions pour une borne-fontaine, pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de EMCO au montant de 6 041.08 \$ taxes incluses pour la fourniture d'une borne-fontaine, des pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-311 Grand défi Desjardins/Demande de commandite

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenoux prépare actuellement un défi sportif d'envergure regroupant des cyclistes et partenaire de la région, dont l'objectif est d'amasser 120 000 \$ pour faire bénéficier les élèves des écoles primaires et secondaires de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Grand défi Desjardins consiste à regrouper 15 cyclistes pour traverser la côte Est des États-Unis à relais, de Key West à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Déry a décidé de participer au Grand défi Desjardins qui aura lieu à la fin mai 2019 et nous demande une commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une commandite de 1 000 \$ pour le Grand défi Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-312 UPA/Demande de partenariat

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de parrainer au coût de 275 \$ chacune les entreprises suivantes au Gala Gens de Terre et de Saveurs de la Mauricie organisé par l'UPA Mauricie

- La Boulangerie Germain – Détaillant agroalimentaire
- Café aux Cinq Sœurs – Tourisme Gour mand

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-313 Budget pour les décorations d'Halloween 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget d'environ 175 \$ à la directrices des projets spéciaux pour les décorations d'Halloween 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-314 Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue de l'Anse

CONSIDÉRANT la demande de Madame Josée Gauthier, accompagnée d'une pétition, nous sollicitant afin d'installer un dos d'âne sur la rue de l'Anse;

CONSIDÉRANT que cette rue est un cul-de-sac et que l'installation d'un dos d'âne en bas de la côte de cette rue nuirait grandement à la tranquillité des propriétaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT que pour sensibiliser les utilisateurs de cette rue, la municipalité installera un panneau qui pourrait faire réduire la vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- N'installera pas de dos d'âne sur la rue de l'Anse.
- Pour faire diminuer la vitesse des automobilistes, un panneau Attention à nos enfants sera installé sur cette rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-315 Soirée bénéfice pour Léanne Baril/Demande la gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réviser son tarif de location de la salle Aubin qui est de 350 \$ plus taxes pour ce genre de spectacle à 150 \$ plus taxes pour la soirée bénéfice de Léanne Baril qui aura lieu le 17 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-316 Viactive/Demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que les responsables de Viactive de Sainte-Thècle nous demandent encore cette année de leur prêter gratuitement la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin les lundis de 9h30 à 10h30 et ce à compter du 15 octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2019 à Viactive afin de permettre aux citoyens de la municipalité de participer à ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-317 Victorin Mongrain/Demande de réparation du chemin Saint-Joseph nord

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de la demande de M. Victorin Mongrain concernant la réparation du chemin Saint-Joseph Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire des réparations au chemin Saint-Joseph nord lesquels seront faits au printemps 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'un nouveau serveur informatique

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-10-318 Demande d'indemnisation de Michel St-Amant pour bris d'aqueduc

CONSIDÉRANT qu'un bris d'aqueduc a causé des dommages à la propriété de M. Michel Saint-Amant;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Amant nous demande une compensation pour assécher son sous-sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'indemniser le propriétaire du 1971, chemin Saint-Georges pour un montant de 100 \$ suite à des dommages causés lors d'un bris d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assistance

Jocelyne Gervais pose une question concernant la reprise du terrain de la rue Notre-Dame et remercie le conseil pour la terre au parc Saint-Jean-Optimiste afin d'améliorer l'aménagement modèle de l'Association du lac Croche.

Gérald Godbout parle de déchets dans le parc Saint-Jean-Optimiste et d'un auban au coin des rues Masson et Saint-Jacques.

Yvon Goulet demande si l'Éco-Centre sera fermé durant la saison hivernale.

Gaston Groleau dit qu'il y a une propriété qui accumule beaucoup de déchets.

Danny Dionne demande des explications sur le départ de la municipalité de la SISEM.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2018-10-319 Ajournement de la séance au 15 octobre 2018 à 19 heures

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ajourne la séance au lundi 15 octobre 2018 à 19 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 octobre 2018, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Absent :

Julie Bertrand, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée du 1 octobre 2018 à 19 h 00 et de traiter de l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Financement du **règlement** 347-2017 travaux de prolongement du réseau d'aqueduc de Sainte-Thècle afin de desservir, d'une part, le secteur du chemin Saint-Pierre Nord et le Carré Cloutier sur le territoire de Sainte-Thècle et, d'autre part, le secteur Hervey-Jonction sur le territoire de Lac-aux-Sables et le **règlement** 348-2017 travaux de rénovations de l'Hôtel de Ville.
- 3 Maison des jeunes
- 4 Programme d'aide pour l'achat de couches lavables
- 5 Scierie Sainte-Thècle/bail.
- 6 Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
- 7 Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État/Offre de H.P. Terrassement Inc. pour le rechargement de gravier.
- 8 A) Offre pour la réparation de deux pompes pour l'assainissement des eaux.
B) Offre pour réparation au garage municipal et au parc Saint-Jean-Optimiste
- 9 Achat de matériel pour la bibliothèque municipale
- 10 Achat d'un nouveau serveur informatique
- 11 Caractérisation du lac des Chicots
- 12 UPA/Demande de partenariat pour une 3^{ème} entreprise
- 13 Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/don
- 14 Période de questions de l'assistance
- 15 Affaires nouvelles
- 16 Levé de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Date d'ouverture :	15 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4660 %
Montant :	1 247 600 \$	Date d'émission :	23 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2018, au montant de 1 247 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

44 200 \$	3,46600 %	2019
45 700 \$	3,46600 %	2020
47 300 \$	3,46600 %	2021
48 900 \$	3,46600 %	2022
1 061 500 \$	3,46600 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,46600 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 200 \$	3,53000 %	2019
45 700 \$	3,53000 %	2020
47 300 \$	3,53000 %	2021
48 900 \$	3,53000 %	2022
1 061 500 \$	3,53000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,53000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 200 \$	2,50000 %	2019
45 700 \$	2,75000 %	2020
47 300 \$	2,95000 %	2021
48 900 \$	3,10000 %	2022
1 061 500 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,51700

Coût réel : 3,57418 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jacques Tessier_, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2018 au montant de 1 247 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-322 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 247 600 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2018 pour le financement des règlements 347-2017 et 348-2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 247 600 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
347-2017	660 626 \$
347-2017	430 265 \$
348-2017	156 709 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON ET APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	44 200 \$	
2020.	45 700 \$	
2021.	47 300 \$	
2022.	48 900 \$	
2023.	50 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 010 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maison des Jeunes

Ce point est reporté; car la maison des jeunes est à la recherche d'un animateur suite au départ de Guillaume Ricard.

RÉSOLUTION : 2018-10-323

Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera un sondage auprès de la population afin de savoir s'il y a des personnes intéressées à participer au programme d'aide pour l'achat de couches lavables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-324 Scierie Sainte-Thècle/bail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le bail avec la Scierie Sainte-Thècle pour la location du bureau au 631 rue Notre-Dame et 2 emplacements pour l'entreposage du bois montrés sur le plan inclus à ce bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-325 Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-326 Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État/Offre de H.P. Terrassement Inc. pour le rechargement en gravier

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de H.P. Terrassement Inc. pour la fourniture de 550 tonnes de gravier 0-3/4 livrées et nivelées sur le chemin Joseph-Saint-Amant pour un montant de 9 845.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-327 Offre pour la réparation de deux pompes pour l'assainissement des eaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de réseau CB au montant de 5 178.00 plus les taxes applicables pour la réparation de pompes/compresseurs du système d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-328 Offre pour la réparation au garage municipal et au parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Construction Éric Lefebvre pour les travaux suivants :

- La réfection de la toiture du petit garage au 1951 chemin Saint-Georges (garage municipal) pour un montant de 4 800.00 \$ plus les taxes applicables.
- La réfection de la toiture du bloc sanitaire au parc Saint-Jean-Optimiste pour un

- et plan de réhabilitation du lac des Chicots pour un montant d'environ 10 000 \$.
- Accepte d'être partenaire de la SAMBBA dans le cadre du programme de financement pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune.
 - S'engage à payer 30 % des dépenses reliées aux travaux de la SAMBBA, soit environ 3 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-332 UPA/Demande de partenariat pour une 3^{ème} entreprise

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2018-10-312.
- Achète 4 billets pour le gala de l'UPA «Gens de Terre 7 Saveurs de la Mauricie qui aura lieu le 19 avril 2019 donc 3 pour remettre aux gagnants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-333 Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 \$ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.
-
- Remet ce montant de 25 000 \$ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'il puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assistance :

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2018-10-334 Levée de la séance au 15 octobre 2018

À 19 h 42, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier